



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE

LE PRÉSIDENT

APPEL A CANDIDATURE

En raison de la fin prochaine du mandat des actuels membres de la formation permanente de la Commission Électorale Nationale Indépendante, la Haute Cour Constitutionnelle lance un appel à candidature en vue de l'élection de son représentant au sein de ladite Commission.

MISSIONS

La Commission Électorale Nationale Indépendante est chargée de l'organisation et de la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le candidat :

- doit être de nationalité malagasy
- doit avoir 40 ans au moins à la date de sa désignation ou de son élection
- être régulièrement inscrit sur la liste électorale
- ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou délits de droit commun
- ne doit pas être membre d'une formation ou d'un groupement politique
- doit avoir participé de manière effective à l'observation ou à l'organisation d'au moins deux élections nationales
- doit avoir une compétence avérée et reconnue en matière électorale et accessoirement, dans les domaines du droit, de l'administration publique, de l'éducation et de la communication.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces ci-après :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente faisant ressortir les compétences requises ci-dessus
- Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) délivré par le Parquet compétent
- Une copie de la carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur la liste électorale délivrée par la CENI ou CED
- Une déclaration sur l'honneur de ne pas faire partie d'une formation ou d'un groupement politique.

DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de candidature est à déposer auprès du Greffe de la Cour du mercredi 1^{er} septembre au lundi 6 septembre 2021 à 11heures contre récépissé.

Le Greffe sera ouvert de 8h à 16h y compris les jours fériés inclus dans les délais de candidature.